



Déclaration préalable CAPD du 29 juin 2017

Cette CAPD se tient alors que les élections présidentielles et législatives viennent de conduire à la tête de l'Etat un nouveau Président et une nouvelle assemblée au Parlement. Ces élections sont caractérisées à la fois par une forte progression du vote en faveur de l'extrême droite, et d'une forte abstention révélatrice d'une grande défiance de la population vis-à-vis du programme annoncé par Emmanuel Macron. Son élection et celle de ses député-es ne signifient pas une adhésion à son programme, loin de là. Les menaces sur le Code du Travail, le statut de la Fonction Publique, la remise en cause du système de retraite qui figurent dans son programme ne sont pas portées par la majorité des salarié-es. Le SNUipp dans la FSU avec ses partenaires syndicaux, met en garde le gouvernement contre toute tentative de passage en force. Le recours annoncé aux ordonnances dès l'été pour imposer un projet caractérisé par la casse du Code du Travail constitue en ce sens une déclaration de guerre au monde du travail.

Pour ce qui concerne l'Education, plusieurs mesures se mettent en place dès la rentrée 2017 :

La mise en place des CP à 12, même si elle n'est pas encore à l'ordre du jour dans notre département, relève selon nous plus de l'effet d'annonce que d'une réelle réflexion pédagogique.

Le projet d'extension de la mesure à l'ensemble des CP et CE1 de l'Education prioritaire, mis en relation avec l'annonce de créations de 5000 postes sur le quinquennat aura pour effet non seulement de phagocytter l'ensemble des créations prévues, mais aussi de réduire les postes dans les autres classes ou écoles, par recours au redéploiement. Le SNUipp s'oppose à ces choix, et continuera à porter les principes d'une amélioration des conditions d'enseignement pour tous les élèves, qu'ils soient en éducation prioritaire ou non.

Une autre mesure annoncée concerne la question de l'autonomie des établissements. Pour la FSU, notamment à travers la voix du Secrétaire général du SNPI, (syndicat des IEN), aucune étude ne montre que cette autonomie aurait des effets sur la réussite des élèves. Au contraire, les travaux de Gilles Combaz publiés en 2007 mènent aux conclusions inverses : l'autonomie conduit à centrer les activités sur la socialisation des élèves aux dépens des savoirs ce qui contribue à augmenter les effets inégalitaires des projets d'établissement.

La réforme des rythmes qui revient au devant de la scène aujourd'hui a elle aussi largement contribué à la dégradation des conditions de travail des collègues et à la désorganisation des écoles, sans pour autant faire preuve d'efficacité concernant la réussite des élèves.

Concernant ce dossier, le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un cadrage national fort avec possibilités de dérogations départementales et son opposition au pouvoir de décision laissé aux seules communes. L'autonomie laissée aux communes ou aux écoles ne peut aboutir qu'à davantage d'inégalités entre les usagers du service public d'éducation, à la mise en concurrence des établissements et des territoires et finalement à la mise en œuvre du projet libéral pour l'école. Le SNUipp-FSU demande la remise à plat complète de cette réforme

Enfin, le SNUipp-FSU est également très attaché au respect des droits des élèves et de leurs familles. Le récent «bug» du LSU dans plusieurs départements a montré toute la porosité entre les fichiers puisque des «résultats de mouvement» sont apparus sur l'application LSU. Concrètement, un enseignant potentiellement nommé sur une école avait ainsi accès à tous les livrets scolaires de tous les élèves de sa potentielle future école! Le SNUipp rappelle sa demande de moratoire.

Concernant le sujet de cette CAPD, après celle des agents, la réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation constitue une étape majeure dans le processus de transformation néolibérale du service public d'éducation.

L'évaluation par l'entretien professionnel qui deviendra la norme dès l'année prochaine est encore pire : individualisation, mise en concurrence. On passe à l'ère du management sur le modèle de l'entreprise capitaliste.

Contre les divisions et la mise en concurrence, le SNUipp revendique :

- une évaluation purement formative, complètement déconnectée de la progression des carrières et des rémunérations;
- un déroulement de carrière permettant à tous d'accéder à l'échelon le plus élevé et ce au rythme le plus rapide.

Nous notons que dans le cadre de l'application du PPCR, la date de prise en compte de la dernière note d'inspection a été modifiée tardivement. En conséquence, plusieurs collègues sont lésés. Ils ne pourraient pas être promus alors qu'ils l'auraient été selon les règles antérieures et habituelles. Nous demandons donc à ce que ces collègues soient promus. Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'application du PPCR, il est prévu que les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2017-18 (accès aux 6ème et 9ème échelon et à la hors classe) en soient informés avant le 30 juin.